

# Formation initiale au **Certiphyto Opérateur**

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Opérateur** » est une formation réglementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

## OBJECTIFS

- Expliquer la réglementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Comprendre les risques liés aux produits
- Connaître un certain nombre de techniques alternatives, et établir des stratégies les utilisant, dans l'optique de réduire l'utilisation des produits

## CONTENU

### SÉQUENCE 1 : RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Réglementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître et mettre en oeuvre les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

### SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et appliquer des stratégies limitant l'exposition
- Identifier les différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

### SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Citer des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques

 **Durée :**

2 jours soit 14 heures

 **Tarif :**

Nous consulter

 **Pour qui ?**

Toute personne qui applique des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel

 **Evaluation :**

Test informatique validant : **20 questions, 12 bonnes réponses** minimum pour avoir son Certiphyto

 **Prérequis :**

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

**Taux de réussite :**

**98%\***

Années 2021-2023

*\*En cas d'échec au test, une formation supplémentaire peut vous être proposée*

Code RS : RS5653  
Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire  
Date d'enregistrement : 01/01/2022

 **MÉTHODES MOBILISÉES**

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

 **DÉBOUCHÉS**

- Agent du service de gestion des espaces verts dans les collectivités territoriales
- Ouvrier agricole, viticole etc.

 **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS**

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : [formation@fredon-grandest.fr](mailto:formation@fredon-grandest.fr)
- Par téléphone : 03.26.77.36.64
- Via le site [moncompteformation.fr](http://moncompteformation.fr)

 **ACCESSIBILITÉ**

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

**Nos clients en parlent**

**Dorothée G. - Février 2023**

*J'ai aimé la disponibilité de la formatrice.*

# Formation renouvellement au **Certiphyto Opérateur**

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Opérateur** » est une formation réglementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

## OBJECTIFS

- Expliquer la réglementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Comprendre les risques liés aux produits
- Connaître un certain nombre de techniques alternatives, et établir des stratégies les utilisant, dans l'optique de réduire l'utilisation des produits

## CONTENU

### SÉQUENCE 1 : RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Réglementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître et mettre en oeuvre les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

### SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et appliquer des stratégies limitant l'exposition
- Identifier les différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

### SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Citer des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques

 **Durée :**

1 jours soit 7 heures

 **Tarif :**

Nous consulter

 **Pour qui ?**

Toute personne qui applique des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel

 **Evaluation :**

Evaluation des acquis tout au long de la formation

 **Prérequis :**

Avoir un Certiphyto Opérateur, AOCT ou OEA en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois. Savoir lire le français.

**Formation validée  
par le présentiel  
uniquement  
0% d'abandon  
Années 2021-2023**

Code RS : RS5653  
Certificateur : Ministère de  
l'agriculture et de la souveraineté  
alimentaire  
Date d'enregistrement : 01/01/2022

 **MÉTHODES MOBILISÉES**

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

 **DÉBOUCHÉS**

- Agent du service de gestion des espaces verts dans les collectivités territoriales
- Ouvrier agricole, viticole etc.

 **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS**

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : [formation@fredon-grandest.fr](mailto:formation@fredon-grandest.fr)
- Par téléphone : 03.26.77.36.64
- Via le site [moncompteformation.fr](http://moncompteformation.fr)

 **ACCESSIBILITÉ**

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en oeuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.) Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

## Nos clients en parlent

Douglas T. - Novembre 2022

 J'ai apprécié la pédagogie et le dynamisme de la formatrice. 